

Affaire CNews : le très stalinien Conseil d'Etat défend Macron et non le peuple français

écrit par Christine Tasin | 16 février 2024





Les trahisons partisans du Conseil d'Etat...

Que restera-t-il, dorénavant, de la liberté éditoriale des medias ? Certes, d'aucuns me diront qu'il n'y en avait déjà plus beaucoup en-dehors de quelques émissions de CNews, de Sud Radio et autres Europe 1, tous appartenant à Bolloré.

C'est la liberté qu'on assassine, ouvertement et délibérément.

Le conseil d'Etat, donc, aux ordres, vient de donner raison à Reporter Sans Frontière qu'il avait pourtant éconduit, sur le même sujet, il y a 2 ans. Sans doute que la perspective des Européennes, la montée de « la droite », voire de « l'extrême-droite » en Europe les terrorise... et les amène à faire feu de tout bois tant qu'ils ont encore le pouvoir .

Le Conseil d'Etat s'est auto-proclamé gardien des règles de la « communication audiovisuelle et numérique », autrement dit, la version macronienne de feu le « *tribunal révolutionnaire de la presse* » sous Staline et leurs successeurs.

Tout ça contre CNews (dans un premier temps, mais n'ayez pas peur, tous les medias devront passer sous les fourches caudines de la censure, puisque la Macronie est aux abois).

L'Arcom a donc 6 mois pour examiner à la loupe CNews, accusée par Reporter Sans Frontière de ne pas respecter le pluralisme d'opinion (on s'en étouffe !), d'être soumise à Bolloré et de ne plus être une chaîne d'information. Rien que ça. Par contre pas de plainte contre BFM et autres chaînes officielles de la Macronie, évidemment. Et les Conseillers d'Etat ont carrément remodifié les missions de l'Arcom pour répondre favorablement aux reproches de RSF... L'Arcom devra donc épilucher les discours, la personnalité, les engagements politiques... de tous ceux qui passeront sur les plateaux télé, noter, peser, comparer... Un vrai petit boulot d'épicier . Et je leur souhaite du plaisir quand le clan patriote va multiplier à son tour les plaintes et les recours et obliger la dite Arcom à vérifier qu'il y a bien pluralisme sur toutes les chaînes d'information et de débat...

Pour l'heure, si l'Arcom a du boulot elle n'a pas celui d'enlever à CNews son titre de « chaîne d'information ». Pour combien de temps ?

Complément

[Jean-Éric Schoettl \(ancien directeur du CSA\) : «Après la décision du Conseil d'État, c'est à une véritable inquisition que l'Arcom devra se livrer»](#)

Il est également singulier que le Conseil d'État fasse peser les contraintes du pluralisme interne sur un opérateur privé, alors que cette exigence devrait exclusivement régir le service public de l'audiovisuel, financé par nous tous. Or, à ma connaissance, celui-ci n'a jamais été juridiquement inquiété sur les biais affectant ses antennes. Il est non moins singulier que se trouve ainsi placé sur la sellette et potentiellement menacé d'un retrait de fréquence un opérateur

fédérant une audience substantielle et croissante, mais regardé par la bien-pensance comme politiquement incorrect. À quand le tour d'[Europe 1](#), qui partage avec CNews heures d'antenne et animateurs ? Le groupe Bolloré a fait beaucoup, depuis une dizaine d'années, pour concourir au pluralisme du paysage audiovisuel français (et, avec [le JDD](#), de la presse écrite). Faudra-t-il bâillonner la voix différente, et parfois en effet dissonante, qu'il a permis de faire entendre ? Qu'y gagnerait la diversité des courants de pensée et d'opinion ? Quant au Conseil d'État, son arrêt du 13 février, rapproché d'autres décisions récentes, conduit à s'interroger sur ses propres tropismes.

www.lefigaro.fr